



Saint-Nom-la-Bretèche

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU LUNDI 29 JUIN 2017 À 20H30

L'an deux mille dix-sept,

Le vingt-neuf juin à vingt heures trente,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, Vice-président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

Présents : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Agathe SCARDILLI, Michel MOREAU, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREVVY, Elisabeth CHAPPEY, Bertrand CHANZY, Christian PERROUD, Patrick LEGER, Jean-Marie CHAZAL

Procurations :

Pierre VEZY à Isabelle TRAPPIER
Karel KURZWEIL à Gérard PARFAIT
Capucine DESBOIS à Karine DUBOIS
Christian GHEZ à Gilles STUDNIA
Anne HEINKELE à Eric FROMMWEILER
Marie-Pierre DRAIN à Christian PERROUD

Absents :

Christophe GOETHALS

Secrétaire de séance : Thomas BATIGNE

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte à 20h30.

A) Décisions du Maire, en vertu de la délibération n°2016-09/63 du 12 septembre 2016, portant délégation de pouvoir confiée au Maire par le Conseil Municipal :

N°16 : Contrat de maîtrise d'œuvre aménagement d'un local professionnel en maison de santé sur la commune de Saint Nom la Bretèche

N°17 : Contrats de coordination Sécurité Santé et de contrôle technique – aménagement d'une maison médicale et aménagement d'un local à destination des jeunes

N°18 : Contrat de cession présenté par la société Rhinoféros Prod pour ses trois représentations du spectacle « Circus Factus »

N°19 : Convention avec ERDF concernant une contribution financière pour une extension du réseau public de distribution électrique au niveau de l'opération SCI Saint Nom Domaine – approbation et autorisation donnée au Maire pour signer

- N°20 : Attribution du marché de travaux – remplacement des menuiseries extérieures
- N°21 : Contrat de cession présenté par l'association « Le Collectif Coll'Assos » pour son animation musicale et dansante lors de la fête du village
- N°22 : Promesse de bail commercial avec la société Biosmose pour la location d'un local d'activités brut de béton, de 85 m² et d'emplacements de stationnement en sous-sol, situé 2 avenue des Platanes
- N°23 : Tarif de la sortie organisée par le service jeunesse le 13 juillet 2017
- N°24 : Tarifs d'inscription au rallye touristique de voitures anciennes « Saint Nom Classic » organisé le 1^{er} octobre 2017
- N°25 : Fixation des tarifs de droits de voiries à l'occasion de l'organisation du vide-greniers municipal le 17 septembre 2017
- N°26 : Convention diagnostic amiante avant travaux – espace jeunes – Place Henri Hamel

B) Présentation du conseil du centre multi accueil par People and Baby

C) Notes de synthèse :

Entendu les exposés des rapporteurs et après en avoir délibéré,

N° 2017-06/38 : Modification du règlement de fonctionnement du centre multi-accueil « Petit Prince »

RAPPORTEUR : Sylvie SORMAIL

LE CONSEIL MUNICIPAL, à la majorité, par 24 voix pour et 4 voix contre,

ADOpte les modifications apportées au règlement de fonctionnement du centre multi accueil « Petit Prince »,

DIT que le règlement ainsi modifié s'appliquera à compter du 1^{er} septembre 2017.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY représenté par Isabelle TRAPPIER, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL représenté par Gérard PARFAIT, Michel MOREAU, Capucine DESBOIS représentée par Karine DUBOIS, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREYVY, Elisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ représenté par Gilles STUDNIA, Anne HEINKELE représentée par Eric FROMMWEILER, Jean-Marie CHAZAL

ONT VOTÉ CONTRE :

Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN représentée par Christian PERROUD, Christian PERROUD, Patrick LEGER

N° 2017-06/39 : Création d'un guide de rentrée scolaire

RAPPORTEUR : Muriel DEGAVRE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE le Guide de rentrée scolaire de Saint-Nom-la-Bretèche.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY représenté par Isabelle TRAPPIER, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL représenté par Gérard PARFAIT, Michel MOREAU, Capucine DESBOIS représentée par Karine DUBOIS, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREVVY, Elisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ représenté par Gilles STUDNIA, Anne HEINKELE représentée par Eric FROMMWEILER, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN représentée par Christian PERROUD, Christian PERROUD, Patrick LEGER, Jean-Marie CHAZAL

N° 2017-06/40 : Tarifs municipaux – Tarifications des études surveillées et des études dirigées à compter de la rentrée du 1^{er} septembre 2017

RAPPORTEUR : Muriel DEGAVRE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

MAINTIEN les tarifs mensuels pour les forfaits 2 jours, 3 jours et 4 jours mis en place à compter du 1^{er} septembre 2016,

FIXE à compter du 1^{er} septembre 2017, le tarif mensuel pour le forfait un jour par semaine ainsi qu'il suit :

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY représenté par Isabelle TRAPPIER, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL représenté par Gérard PARFAIT, Michel MOREAU, Capucine DESBOIS représentée par Karine DUBOIS, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREVVY, Elisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ représenté par Gilles STUDNIA, Anne HEINKELE représentée par Eric FROMMWEILER, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN représentée par Christian PERROUD, Christian PERROUD, Patrick LEGER, Jean-Marie CHAZAL

N° 2017-06/41 : Autorisation donnée au Maire de signer tout acte d'acquisition de parcelle de terrain à l'euro symbolique.

RAPPORTEUR : Gérard PARFAIT

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DONNE tous pouvoirs au Maire pour signer tout acte d'acquisition sous forme d'une vente à l'euro symbolique de toute parcelle ne présentant pas de valeur économique pour leur propriétaire et qui pourrait présenter une utilité pour la Commune sur la demande desdits propriétaires,

DIT que les frais liés à cette acquisition sont à la charge de la Commune et inscrits au budget 2017 à l'exception des éventuels frais de géomètre permettant de parvenir à la division des parcelles qui resteront à la charge des propriétaires,

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY représenté par Isabelle TRAPPIER, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL représenté par Gérard PARFAIT, Michel MOREAU, Capucine DESBOIS représentée par Karine DUBOIS, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREYVY, Elisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ représenté par Gilles STUDNIA, Anne HEINKELE représentée par Eric FROMMWEILER, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN représentée par Christian PERROUD, Christian PERROUD, Patrick LEGER, Jean-Marie CHAZAL

N° 2017-06/42 : Avenant n°1 au marché concernant les travaux de requalification de la route des Deux Croix et de la rue Michel Pérot - Approbation et autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer l'avenant n°1

RAPPORTEUR : Gérard PARFAIT

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant n°1 au marché de travaux relatif à la requalification de la Route des Deux Croix et de la Rue Michel Pérot.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant et toutes les pièces relatives à cet avenant.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY représenté par Isabelle TRAPPIER, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL représenté par Gérard PARFAIT, Michel MOREAU, Capucine DESBOIS représentée par Karine DUBOIS, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREYVY, Elisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ représenté par Gilles STUDNIA, Anne HEINKELE représentée par Eric FROMMWEILER, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN représentée par Christian PERROUD, Christian PERROUD, Patrick LEGER, Jean-Marie CHAZAL

N° 2017-06/43 : Avenant n°1 au marché de nettoyage des bâtiments communaux et des abribus - Autorisation donnée à M. le Maire pour signer l'avenant au marché.

RAPPORTEUR : Gérard PARFAIT

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE l'avenant N°1 au marché de nettoyage des bâtiments communaux et des abribus,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant N°1 et toutes les pièces relatives à ce dossier.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY représenté par Isabelle TRAPPIER, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL représenté par Gérard PARFAIT, Michel MOREAU, Capucine DESBOIS représentée par Karine DUBOIS, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREYVY, Elisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ représenté par Gilles STUDNIA, Anne HEINKELE représentée par Eric FROMMWEILER, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN représentée par Christian PERROUD, Christian PERROUD, Patrick LEGER, Jean-Marie CHAZAL

N° 2017-06/44 : Convention fixant les modalités d'installation et de gestion des caméras de vidéo protection implantées sur Le Domaine du Pré Saint Nom

RAPPORTEUR : Gérard PARFAIT

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE la convention à passer avec l'ASL du Pré Saint Nom fixant les modalités d'installation et de gestion des caméras de vidéo protection implantées sur le domaine du Pré Saint Nom,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY représenté par Isabelle TRAPPIER, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL représenté par Gérard PARFAIT, Michel MOREAU, Capucine DESBOIS représentée par Karine DUBOIS, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREVVY, Elisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ représenté par Gilles STUDNIA, Anne HEINKELE représentée par Eric FROMMWEILER, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN représentée par Christian PERROUD, Christian PERROUD, Patrick LEGER, Jean-Marie CHAZAL

N° 2017-06/45 : Convention Certificats d'Économie d'Énergie coordonnée par le Syndicat d'Énergie des Yvelines - Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer la convention

RAPPORTEUR : Gérard PARFAIT

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE la convention des CEE avec le Syndicat d'Énergie des Yvelines,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer cette convention et prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY représenté par Isabelle TRAPPIER, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL représenté par Gérard PARFAIT, Michel MOREAU, Capucine DESBOIS représentée par Karine DUBOIS, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREVVY, Elisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ représenté par Gilles STUDNIA, Anne HEINKELE représentée par Eric FROMMWEILER, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN représentée par Christian PERROUD, Christian PERROUD, Patrick LEGER, Jean-Marie CHAZAL

N° 2017-06/46 : Convention relative à la refacturation des charges de location et maintenance du photocopieur du pôle urbanisme intercommunal

RAPPORTEUR : Axel FAIVRE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE la convention relative au remboursement par la Communauté de Communes Gally Mauldre à la commune de Saint Nom la Bretèche des frais de location et de maintenance du photocopieur du pôle urbanisme intercommunal situé à Feucherolles.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout avenant y afférent.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY représenté par Isabelle TRAPPIER, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL représenté par Gérard PARFAIT, Michel MOREAU, Capucine DESBOIS représentée par Karine DUBOIS, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREVVY, Elisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ représenté par Gilles STUDNIA, Anne HEINKELE représentée par Eric FROMMWEILER, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN représentée par Christian PERROUD, Christian PERROUD, Patrick LEGER, Jean-Marie CHAZAL

N° 2017-06/47 : Contrat d'apprentissage en alternance

RAPPORTEUR : Gérard PARFAIT

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE d'accueillir un(e) apprenti(e) au sein du service finances à partir de septembre 2017 pour suivre une formation comptabilité sur une période de 12 ou 24 mois en vue de préparer le diplôme niveau III (BTS) ou niveau II (licence).

DIT que cette démarche nécessite de nommer un maître d'apprentissage. Celui-ci aura pour mission de contribuer à l'acquisition, par l'apprenti(e), de compétences correspondant à la qualification recherchée, ou au titre, ou au diplôme préparé par ce dernier. Le maître d'apprentissage disposera, pour exercer cette mission, du temps nécessaire à l'accompagnement de l'apprenti(e) et aux relations avec le Centre de Formation des Apprentis (CFA),

DIT que l'apprenti(e) percevra un salaire dont le montant, déterminé en pourcentage du SMIC (base 151,67h), varie en fonction de l'âge du bénéficiaire, de l'ancienneté dans le contrat et du niveau du diplôme préparé. Depuis le 1^{er} janvier 2017, le taux horaire du SMIC est de 9,76€ brut. Ainsi, pour la préparation d'un BTS (niveau III) ou d'une licence (niveau II), l'apprenti(e) recevra selon son âge le pourcentage du SMIC ci-dessous énoncé :

- Moins de 18 ans : 45% la première année, 57% la 2^{ème} année,
- Entre 18 et 20 ans : 61% la première année, 69% la 2^{ème} année,
- 21 ans et plus : 73% la première année, 81% la 2^{ème} année.

APPROUVE le recours au contrat d'apprentissage à partir de septembre 2017 d'un(e) apprenti(e) pour suivre une formation au sein du service finances,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation d'Apprentis.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'apprenti(e) seront inscrits au budget, chapitre 012.

ONT VOTÉ POUR : Gilles STUDNIA, Axel FAIVRE, Muriel DEGAVRE, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Sylvie SORMAIL, Florent BORON, Eric FROMMWEILER, Carla MARTINS-NETO, Camilla BURG, Isabelle TRAPPIER, Thomas BATIGNE, Pierre VEZY représenté par Isabelle TRAPPIER, Agathe SCARDILLI, Karel KURZWEIL représenté par Gérard PARFAIT, Michel MOREAU, Capucine DESBOIS représentée par Karine DUBOIS, Dominique GERBERT, Anne GUINAMARD, Grégory DUTREVVY, Elisabeth CHAPPEY, Christian GHEZ représenté par Gilles STUDNIA, Anne HEINKELE représentée par Eric FROMMWEILER, Bertrand CHANZY, Marie-Pierre DRAIN représentée par Christian PERROUD, Christian PERROUD, Patrick LEGER, Jean-Marie CHAZAL

D) Questions diverses

La séance prend fin à 22h05

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 4 juillet 2017.

Affiché le 5 juillet 2017.

Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,
Vice-président de la communauté
de communes Gally Mauldre,

Gilles STUDNIA



